

Création d'une plateforme syndicale, pour l'étude juridique et pour l'information des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle, pour une protection sociale universelle en Côte d'Ivoire

Le Syndicat CISL « Dignité » de Côte d'Ivoire défend les intérêts et la dignité de tous les travailleurs ivoiriens, guidée par le souci d'édifier une communauté humaine solidaire dans la liberté, la dignité, et la justice.

Dignité lutte pour susciter chez le travailleur une prise de conscience plus grande de sa participation à la vie sociale et créer les conditions nécessaires à son épanouissement et à son émancipation

Aujourd'hui, l'Etat ivoirien vise l'extension de la couverture assurantielle actuelle aux populations du secteur informel (qui représente plus de 85% des travailleuses et travailleurs ivoiriens) et notamment la mise en œuvre d'une couverture médicale universelle (CMU).

Mais pourront-ils réellement bénéficier de la CMU ?

Quelles seront les cotisations mensuelles demandées?

Comment ce nouveau système fonctionnera-t-il ?

Comment concrétiser un régime d'assistance médicale non contributif pour les plus pauvres et les sans emplois?

Les syndicats doivent se pencher sur ces questions et y apporter des réponses, par une étude juridique des textes en vigueur et l'interpellation de l'Etat sur les points litigieux, et ceci, pour la totalité des travailleuses et des travailleurs et de leurs familles.

L'étude juridique se fera avec le soutien d'un juriste de la Commission Internationale du SIT qui sera présent à Abidjan, pour plusieurs mois, en 2019. Cette étude sera partagée avec les 5 autres Centrales syndicales, lors de 5 rencontres spécifiques. Celles-ci adhéreront et participeront à la création d'une plateforme syndicale. Cette plateforme disposera d'un siège et d'un service d'accueil pour toute personne souhaitant avoir des informations sur la CMU. Des sessions de formations seront menées dans tout le pays par les formateurs de la CISL « Dignité » pour informer les travailleuses et travailleurs sur ce nouvel outil et des procédures à entreprendre pour en bénéficier.

10'000 travailleuses et travailleurs seront informés des conditions d'adhésion à la CMU, et une grande partie d'entre eux devraient entrer dans un processus d'adhésion pour eux et leur famille (épouses et enfants).



Les formateurs et formatrices « Dignité » à Bouaké